

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	
Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à loyer modéré - Aide à la pierre pour le logement (parc public, rénovation du parc privé) - Objectifs et moyens de l'exercice 2016**

Il est rappelé que le Grand Dijon a bénéficié pour 2016 (avenant n°1) d'une prorogation d'un an de sa 2ème contractualisation avec l'État en matière de gestion, par délégation, des aides à la pierre pour le logement concernant d'une part, le développement de l'offre du parc locatif public et d'autre part, la rénovation du parc privé ancien.

Il importe de souligner que l'ensemble de cette dynamique, conduite et accompagnée financièrement de manière significative par la Communauté urbaine, s'inscrit dans une réponse aux besoins en logements exprimés et participe conjointement à maintenir l'activité des professionnels et entreprises du secteur de la construction et de l'amélioration de l'habitat.

Faisant suite au Comité Administratif Régional (CAR) en date du 25 février 2016 et sous réserve de la notification officielle devant intervenir après la séance du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui se tiendra le 06 avril, les objectifs ainsi que les moyens délégués à la Communauté Urbaine pour l'exercice 2016 sont les suivants :

I. Parc locatif public : développement de l'offre

La Délégation 2016 du Grand Dijon porterait sur les objectifs de production suivants, pour un total de 721 logements à loyer modéré (506 logements réalisés en 2015), représentant 29 % des objectifs de la Région Bourgogne-Franche Comté :

- 193 logements PLAi (155 financés en 2015),
- 412 logements PLUS (324 financés en 2015),
- 116 agréments PLS (27 financés en 2015).

Ces objectifs s'entendent hors les financements PLAi spécifiques qui seront sollicités pour une opération d'acquisition-amélioration d'une résidence sociale.

Il est précisé que des demandes complémentaires seront sollicitées en cours d'exercice en termes d'agréments PLS en fonction de l'avancement de certaines opérations identifiées,

Ces objectifs seraient complétés par 211 agréments PSL-A (Prêt Social de Location-Accession) (67 agréés en 2015)

Ainsi, au vu de ces éléments et sous réserve des décisions du prochain Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), il est précisé que l'enveloppe de droit à engagement porterait sur un montant prévisionnel de 1 231 700 € (1 059 925 € engagés en 2015).

III.1-2 Rénovation du parc privé ancien

La Délégation Grand Dijon, hors possibilité de mobilisation à l'automne de la réserve régionale (de l'ordre de 25 %), porterait sur un objectif de rénovation de l'ordre de 196 logements (230 logements réalisés en 2015) :

- 170 logements occupés par leurs propriétaires, dont 110 relevant du programme Habiter Mieux (144 financés en 2015) et 50 concernant des travaux pour autonomie (adaptations au vieillissement et aux handicaps) (51 financés en 2015),
- 26 logements locatifs à loyers maîtrisés (22 financés en 2015).

Dans l'attente de la notification qui interviendra suite au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), la dotation 2016 porterait sur un montant initial (hors possibilité de mobilisation de la réserve régionale) de l'ordre de 1,871 M€ (1 609 638 € de dotation Anah – 261 752 € de dotation Etat – ASE) (2 656 504 € engagés en 2015).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les dispositions de l'avenant n° 2 concernant l'exercice 2016 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à l'avenant n°2-2016 toute modification, notamment résultant des décisions du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 4
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS